

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 6^{ème} jour de septembre 2016, à 20 h 15 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

PRÉSENTS :

M. Réjean Audet, maire
M. Sébastien Houle, conseiller
Mme Rita Deschênes, conseillère
Mme Charline Plante, conseillère
M. Robert Morais, conseiller
M. Louis Frappier, conseiller
Mme Heidi Bellerive, conseillère

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Carolle Perron, Directrice générale et Secrétaire-Trésorière par intérim

À 20 h 15, le Maire, Monsieur Réjean Audet préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance extraordinaire ouverte.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec, les soussignés, membres du Conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, étant tous présents au Centre Communautaire le 6 septembre 2016, à 20 h 15 renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Renonciation à l'avis de convocation.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Entente dossier Mme Isabelle Bournival.
4. MRC – Réalisation des plans et devis pour les travaux de Voirie sur la route des Lacs, tronçon # 49 sur une distance approximative de 1.1 km.
5. Ministère des Transports – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal (20 000\$) : Choix des travaux.
6. Appel d'offres sel de déglacage : 2 soumissions (Somavrac 85\$/tonne métrique et Frigon 85\$/tonne métrique).
7. Appel d'offres sable/abrasif : 2 soumissions (Maskimo 5 800\$ + taxes et Gilles Bellerive 4 824\$ + taxes).
8. Période de questions.
9. Levée de l'assemblée.

1. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION :

RÉSOLUTION # 2016-09-235

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE HEIDI BELLERIVE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CHARLINE PLANTE
ET RÉSO LU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Que les membres du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton renoncent à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire en vertu de l'article 153 du Code Municipal du Québec.

Adoptée

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont renoncé à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire;

RÉSOLUTION # 2016-09-236

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROBERT MORAIS
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE HEIDI BELLERIVE
ET RÉSO LU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire soit adopté tel que proposé.

Adoptée

3. ENTENTE DOSSIER MME ISABELLE BOURNIVAL :

ATTENDU la fin d'emploi effective de l'employée portant le matricule 13-1308 ci-après désignée l'Employée en date du 6 mars 2016;

ATTENDU le dépôt par l'Employée d'une plainte d'harcèlement psychologique selon l'article 123.6 de la Loi sur les normes du travail datée du 10 avril 2015, portant le numéro CQ-2015-8144;

ATTENDU le dépôt par l'Employée d'une contestation à la CNESST en date du 15 décembre 2015, dans le dossier portant le numéro 593112-04-1512, suite à la décision rendue par la Commission en date du 5 novembre 2015 suite à une demande de révision;

ATTENDU le dépôt par l'Employée d'une contestation à la CSST datée du 8 mars 2016 dans le dossier portant le numéro 501449177, suite à la décision rendue par la Commission en date du 17 février 2016;

ATTENDU le dépôt par l'employée d'une plainte pour pratique interdite selon l'article 122 de la Loi sur les normes du travail datée du 10 mars 2016 dans le dossier portant le numéro 400024070;

ATTENDU le dépôt par l'Employée d'une plainte de destitution en vertu du Code municipal du Québec et plainte pécuniaire portant le numéro CQ-2016-2798;

ATTENDU le dépôt par l'Employée d'une plainte pécuniaire datée du 22 mars 2016 dans le dossier numéro 400024068;

ATTENDU la mise en demeure en réclamation de dommages, datée du 19 mai 2016;

ATTENDU l'entente de principe entre la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton et l'Employée le 2 septembre 2016 sur les litiges les opposants;

ATTENDU le rapport verbal fait au Conseil du règlement intervenu;

EN CONSÉQUENCE,

RÉSOLUTION # 2016-09-237

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROBERT MORAIS
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE HEIDI BELLERIVE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1. **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
2. **QUE** le Conseil de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton entérine et donne force exécutoire au règlement intervenue le 2 septembre 2016;
3. **QUE** la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton verse à l'Employée ou à ses représentants légaux, une somme globale et totale de vingt-trois mille dollars (23 000.00\$), en respectant les lois fiscales usuelles, le tout en règlement global, complet et final des plaintes qu'elle a logées auprès des tribunaux et ce, sans admission de responsabilité de quelque nature que ce soit de part et d'autre, ainsi qu'une transaction-quittance ou sur son lien d'emploi et la fin de celui-ci, de l'Employée plus précisément et de façon non limitative.
 - a) Plainte d'harcèlement psychologique selon l'article 123.6 de la Loi sur les normes du travail datée du 10 avril 2015, portant le numéro CQ-2015-8144;
 - b) Contestation à la CNESST en date du 15 décembre 2015, dans le dossier numéro 593112-04-1512, suite à la décision rendue par la Commission en date du 5 novembre 2015 suite à une demande de révision;
 - c) Contestation à la CSST datée du 8 mars 2016 dans le dossier portant le numéro 501449177, suite à la décision rendue par la Commission en date du 17 février 2016;
 - d) Plainte pour pratique interdite selon l'article 122 de la Loi sur les normes du travail datée du 10 mars 2016 dans le dossier portant le numéro 400024070;
 - e) Plainte de destitution en vertu du Code municipal du Québec et plainte pécuniaire portant le numéro CQ-2016-2798;
 - f) Plainte pécuniaire datée du 22 mars 2016 dans le dossier numéro 400024068;

- g) Mise en demeure en réclamation de dommages, datée du 19 mai 2016;
4. **QUE** le Conseil de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton autorise M. Réjean Audet, maire, à signer toute documentation nécessaire pour donner effet au règlement;
5. Mandate Me Kathleen Rouillard, avocate au sein du bureau Bélanger Sauvé, pour faire ce qui est nécessaire pour régler définitivement ces affaires.
4. **MRC – RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA ROUTE DES LACS, TRONÇON # 49 SUR UNE DISTANCE APPROXIMATIVE DE 1.1 KM :**

RÉSOLUTION # 2016-09-238

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROBERT MORAIS
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE RITA DESCHÊNES
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

DE MANDATER Monsieur Adil Lahnich, ingénieur de la MRC de Maskinongé afin de réaliser l'élaboration des plans et devis pour les travaux de voirie sur la route des Lacs, tronçon # 49 sur une distance approximative de 1.1 kilomètre afin d'aller en appel d'offres pour obtenir des soumissions pour la réalisation complète des travaux recommandés par le Ministère des Transports du Québec.

Adoptée

5. **MINISTÈRE DES TRANSPORTS – CONTRIBUTION FINANCIÈRE, AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (AMÉLIORATION DE L'AVENUE PRINCIPALE, DES CHEMINS DE L'AMITIÉ, DES LACS LONGS ET DES LOISIRS) – CHOIX DES TRAVAUX :**

RÉSOLUTION # 2016-09-239

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROBERT MORAIS
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SÉBASTIEN HOULE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D'AUTORISER M. Mario Samson, contremaître-exécutant et Directeur Service Incendie de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, à faire les travaux suivants dans le cadre de la Contribution financière – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal, amélioration de l'avenue Principale, des Chemins de l'Amitié, des Lacs-Longs et des Loisirs, travaux totalisant la somme approximative de vingt mille dollars (20 000.\$).

- Ponceau Chemin de l'Amitié.
- Ajout d'une glissière près du 2781 Avenue Principale.
- Remplacement de la glissière de sécurité, Chemin de l'Amitié.
- Réparation près des Serres Dupuis (ventre de bœuf) sur le Chemin des Loisirs.

Adoptée

6. APPEL D'OFFRE SEL DE DÉGLAÇAGE -OCTROI DU CONTRAT :

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a reçu deux (2) soumissions dans le dossier d'appel d'offres pour le sel de déglacage;

ENTREPRISE	VOLUME	PRIX (\$/TM)
SOMAVRAC C.C. TROIS-RIVIÈRES	250 TM	85.00\$/TM
SEL FRIGON INC. LOUISSEVILLE	250 TM	85.00\$/TM

RÉSOLUTION # 2016-09-240

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE RITA DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS FRAPPIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D'OCTOYER le contrat de sel de déglacage pour l'hiver 2016-2017 à la compagnie SOMAVRAC C.C., 3450 Boulevard Gene-H.-Kruger, Trois-Rivières tel que proposé dans la soumission datée du 30 août 2016 pour une quantité approximative de 250 tonnes métriques, au prix de 85.00\$ la tonne métrique taxes en sus.

Adoptée

7. APPEL D'OFFRES SABLE ABRASIF -OCTROI DU CONTRAT :

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a reçu deux (2) soumissions dans le dossier d'appel d'offres pour le sable abrasif;

ENTREPRISE	VOLUME	PRIX TOTAL
MASKIMO TROIS-RIVIÈRES	800 TONNES	5 880\$ taxes en sus
J.BELLERIVE & FILS INC. SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON	800 TONNES	4 824\$ taxes en sus

RÉSOLUTION # 2016-09-241

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE HEIDI BELLERIVE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CHARLINE PLANTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D'OCTOYER le contrat de sable abrasif pour l'hiver 2016-2017 à la compagnie J. BELLERIVE & FILS INC, 311 Chemin du Lac Bell, Saint-Élie-de-Caxton, plus bas soumissionnaire, tel que proposé dans la soumission datée du 5 août 2016 pour une quantité approximative de 800 tonnes au prix de 4824.00\$ taxes en sus.

Adoptée

8. PÉRIODE DE QUESTIONS :

Étant donné l'absence de citoyens, aucune question.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Le Conseiller Robert Morais propose de lever l'assemblée à 20 h 30.

Monsieur Réjean Audet, Maire

Carolle Perron, Directrice générale et Secrétaire-Trésorière par intérim